



Ecole Sainte Catherine
1 rue des tisserands
44140 LA PLANCHE
ec.planche.ste-catherine@ec44.fr

maternelle : 02-40-31-94-85

primaire : 02-40-31-94-83

portable : 06-70-27-98-94

Peaux bronzées, corps reposés, esprits apaisés, voici les ingrédients d'une bonne rentrée ! C'est avec plaisir que la communauté éducative de l'école Sainte Catherine accueillera ses élèves pour **sa rentrée le mardi 30 août**.

Quelques changements en cette rentrée...

M. Yann MAGDELAINE prend la direction administrative de notre établissement, il sera accompagné dans cette tâche par Hélène LEDROIT pour la direction pédagogique et la relation aux familles de l'école. En ce qui concerne l'équipe éducative nous sommes heureux d'accueillir Flora Guillet en PPS-PS pour cette rentrée.

Bonne année scolaire à toutes et à tous !

Rentrée scolaire

Cartable sur le dos, pique-nique dans le sac à dos !

La rentrée des classes aura lieu **dans notre école le mardi 30 août**.

Comme les années précédentes, je vous rappelle que nous reprenons avant la rentrée officielle (qui est le jeudi 1^{er} septembre) par conséquent c'est un jour **avec pique-nique** et sans transport scolaire.

Merci de nous prévenir par mail si votre enfant déjeune à la maison.

Equipe éducative et répartition pour l'année 2022-2023

TOTAL : 166 élèves

PPS-PS	Flora GUILLET	27 élèves : 2 PPS, 25 PS
MS/GS	Myriam GUITTON et Célia EPAUD (professeur stagiaire)	25 élèves : 16 MS et 9 GS
GS/CP	Catherine MEUNIER	24 élèves : 13 GS et 11 CP
CP/CE1	Sylvie PICARD	22 élèves : 8 CP et 14 CE1
CE1/CE2	Céline BERNARD	24 élèves : 8 CE1 et 16 CE2
CE2/CM1/CM2	Hélène LEDROIT	21 élèves : 6 CE2, 7 CM1 et 8 CM2
	décharge assurée par Marie Céline PAUTREMAT le mardi et un lundi sur 3	
CM1/CM2	Vincent RICHARD (Lundi) Frédéric BOURASSEAU (Mardi, Jeudi, Vendredi)	23 élèves : 9 CM1 et 14 CM2
AVS	Chantal CHIRON, Fanny SOTIN et Clémence JAUNET	
RA	Annie CORMIER	

Personnel de l'école

Séverine JAULIN – ASEM en PPS/PS

Delphine DESHAYS (remplace Appoline lors de son congé maternité- ASEM en MS/GS)

Manuela THOMAS – ASEM en GS/CP

CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée scolaire des élèves		Mardi 30 août 2022
Vacances de la Toussaint	Du samedi 22 octobre 2022	Au lundi 7 novembre 2022
Vacances de Noël	Du samedi 17 décembre 2022	Au mardi 3 janvier 2023
Vacances d'hiver	Du samedi 11 février 2023	Au lundi 27 février 2023
Vacances de printemps	Du samedi 15 avril 2023	Au mardi 2 mai 2023
Vacances d'été	Vendredi 7 juillet 2023 (au soir)	

Pont de l'Ascension : Les enfants auront classe le mercredi 17 mai 2023 ne travailleront pas le vendredi 19 mai 2023.

A NOTER DANS VOS AGENDAS !!!

Vendredi 3 septembre - Fête de rentrée : accueil des nouvelles familles, présentation de l'équipe éducative – 18h30

Samedi 10 décembre – Matinée travaillée et célébration de Noël

Vendredi 16 décembre : Journée pédagogique (les enfants n'auront pas classe)

Samedi 4 février - Matinée travaillée

Samedi 11 mars – Matinée travaillée et fête de printemps

Samedi 10 juin :- Fête de projet

Dimanche 2 juillet – Kermesse

DATES des journées sportives

Lundi 22 mai - classes de PS et MS

Jeudi 25 mai – classes de CE1 et CE2

Mardi 23 mai - classes de GS et CP

Vendredi 26 mai – classes de CM1 et CM2

Voici également **les dates des différentes réunions de classes**. Un rappel sera fait, via le cahier de liaison.

Classe de Flora Mardi 13 septembre – 18h30

Classe de Myriam Mardi 6 septembre – 18h30

Classe de Catherine Mardi 27 septembre – 18h30

Classes de Sylvie et Céline Vendredi 7 octobre – 18h00

Classes de Hélène et Frédéric Lundi 12 septembre – 18h30

HORAIRES

Site, 1 rue des tisserands **8h45** – 11h45 / 13h10 – **16h15**

Site, 17 rue de Nantes **8h50** – 12h05 / 13h30 – 16h20



L'accueil des élèves est assuré 10 minutes avant le début de la classe le matin et le midi soit 8h35 et 13h00 en maternelle et 8h40 et 13h20 en primaire. La pause lecture, à partir de la GS, débute à 13h20.

Au-delà de 16h25 en maternelle et 16h30 en primaire, les enfants seront orientés vers l'accueil périscolaire, **SOUS RESERVE que le dossier soit complet et que l'accueil périscolaire ait été prévenu.**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces horaires. Afin d'assurer la sécurité de vos enfants, les portes seront fermées à 8h45 en maternelle et 8h50 en primaire. Tout retard nuit à l'organisation de la classe. Pour les personnes qui seraient en retard, vous devrez sonner à la porte de la salle des maîtres pour le primaire et au portail pour les maternelles. Veillez à accompagner votre enfant jusqu'à ce qu'il soit pris en charge par un enseignant.

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) seront proposées aux enfants de la GS au CM2 et se dérouleront le jeudi, de 16h30 à 17h00. Une proposition vous sera faite par l'enseignant de votre enfant en fonction de ses besoins.



Absences et vacances hors temps scolaire

L'inscription d'un enfant à l'école rend sa présence obligatoire les jours de classe.

- En cas de maladie ou d'absence imprévue de votre enfant, vous devez téléphoner à l'école ou informer l'enseignante avant 8h45 en laissant, de préférence, un message sur le mail de l'enseignant ou sur le répondeur de l'école. De plus, toute absence devra être justifiée par écrit, à l'aide des bulletins d'absence dans le cahier de liaison. Les absences répétées ou injustifiées nous obligeront à en informer les autorités académiques.

Pour les enfants du CP au CM2, veuillez appeler le 02-40-31-94-83

Pour les enfants de PPS, PS, MS, GS et CP merci de contacter le 02-40-31-94-85

- En cas d'absence d'au moins une semaine pour raisons personnelles sur temps scolaire, les parents devront en informer l'Inspection Académique par courrier.

Enfant malade

La place d'un enfant malade ou fiévreux n'est pas à l'école, pour son bien-être et la santé des autres enfants et de l'enseignant. Administrer un doliprane à votre enfant avant d'aller à l'école n'est malheureusement pas une solution. Nous comprenons que les modes de garde ne soient pas toujours simples, mais pensez à la journée que devra affronter votre enfant avec de la fièvre ou autre. De plus, l'école n'est pas autorisée à administrer des médicaments aux enfants, **même avec l'ordonnance du médecin.**

Les enfants souffrant de maladies chroniques, de longue durée ou d'allergies graves, font l'objet d'un PAI (protocole d'accueil individualisé), élaboré et signé entre la famille, le médecin traitant, le médecin scolaire et l'école.

Pour les enfants sous traitement occasionnel de ventoline, il vous sera demandé de remplir un PAI allégé. Aucune bouffée ne pourra être prise sans avoir au préalable rempli ce document.

Anniversaire

Pour les anniversaires, l'enfant peut apporter **un ou deux bonbons** pour ses camarades. En maternelle, si vous souhaitez apporter des gâteaux, privilégiez une fabrication industrielle. En dehors des anniversaires, aucun bonbon, chewing-gum ... n'est accepté au sein de l'école.

Jeux sur la cour

Les jeux personnels de type toupies, billes, voitures, cordes à sauter, élastiques ... sont autorisés mais sous l'entière responsabilité de l'enfant. Aussi, ces objets devront être marqués au nom de l'enfant.

Les cartes (Pokémon, Panini, ...) ne sont pas autorisées.